Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 035-213500895-20260601-2026038-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE
Commune
LA COUYERE

N° 2026038

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 01 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mille vingt-six, le 01 juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de La Couyère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil à l'étage, sous la Présidence de Madame Jacqueline SOLLIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/05/2026

Présents : Mme SOLLIER Jacqueline, M. LUCAS Antoine, Mme ALIX Céline, M. LUNEL Arsène, M. HALLET Jérôme, M. FILÂTRE Alain, M. HEUDIARD Bruno, Mme COGNERAS Aurélie
Absentes excusées : Mme ROUAZE Tamara, Mme LEMOINE Julie, Mme DAMON Solenne
Secrétaire : Mme COGNERAS Aurélie

VALIDATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2026 :

Conformément à la loi n° 2019-1461 du 27/12/2019 « Engagement et proximité », l'ordonnance et le décret d'application du 07/10/2021 parus au JO du 09/10/2021, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la validation du procès-verbal de la séance précédente.

Madame le Maire soumet alors au Conseil l'arrêt du Procès-verbal de la réunion précédente du 04 mai 2026.

Suite à cette présentation, le procès-verbal, tel que présenté, est adopté, sans modification, à l'unanimité. Il est donc réputé arrêté en date du 01 juin 2026.

Le procès-verbal ainsi arrêté sera diffusé dans les 8 jours suivant la présente séance du Conseil Municipal.

Le Maire,
Jacqueline SOLLIER